



Datum / Date: 23/05/2017  
Uur / Heure: 11:17  
Vraag / Question: n° 18780

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires  
étrangères et européennes,  
concernant  
la réélection du président Rohani  
- déposée le 22 mai 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

Le 19 mai dernier, les Iraniens ont exprimé leurs votes dans les urnes et le président sortant Hassan Rohani a été réélu avec 57% des voix face au conservateur Ebrahim Raissi avec 38,3 % des voix. Bien que ces élections soient tintées de possibles infractions comme l'avance les conservateurs elles suscitent néanmoins des questions sur la future politique du Président dans les domaines de l'économie et des droits de l'homme pour les quatre années à venir.

Monsieur le Vice-premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. D'après votre Département quel est le poids du Conseil des gardiens quant aux déclarations d'infractions ? Au regard de l'histoire des présidentielles Iraniennes, les élections ont-elles déjà été remises en cause par ledit Conseil ?
2. Quelle est la position de la Belgique sur ces résultats ? Peut-on espérer, malgré le bilan mitigé du président, une amélioration des libertés politiques et religieuses ?
3. Est-il envisagé de travailler à l'intensification des liens économiques, scientifiques et culturels entre nos deux pays ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

**Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n°18780 de Madame Kattrin JADIN concernant "la réélection du président Rohani".**

---

1. Le contrôle des élections par le Conseil des Gardiens se fait en vertu de l'article 99 de la Constitution iranienne: le Conseil des Gardiens est chargé « *du contrôle des élections de l'Assemblée des Experts, de l'élection présidentielle, de l'Assemblée Consultative islamique et du recours au suffrage universel et au référendum* ». Il convient cependant d'ajouter qu'un important contrôle est effectué *a priori* par le Conseil des gardiens quant à l'éligibilité des candidats. Le Conseil des Gardiens n'a pas encore remis en cause une élection présidentielle en Iran.
2. On peut constater le déroulement pacifique et ordonné des élections présidentielles en Iran. En outre, la participation a atteint le même niveau que lors des élections précédentes. Le résultat donne un mandat clair au Président Rohani afin de poursuivre le chemin de l'ouverture internationale et des réformes économiques. On peut par contre douter du fait que la réélection du Président Rohani puisse apporter un changement significatif au système politique et à la situation des droits de l'homme en Iran. Lors des élections présidentielles précédentes, le Président Rohani avait aussi été élu sur une plateforme réformatrice mais les résultats se sont toutefois avérés en-deçà des attentes.
3. La Belgique s'inscrit dans la position européenne : d'une part, une ouverture prudente vis-à-vis de l'Iran, pas seulement sur le plan économique mais aussi dans d'autres domaines, entre autres dans le cadre de la levée des sanctions à la suite de l'accord nucléaire dans lequel l'UE a joué un rôle important ; d'autre part, adoption d'une approche critique de la situation sur place. Dans l'évaluation de la situation en Iran, il va de soi que les problèmes en matière de droits de l'homme prennent une place importante. Tout comme l'UE, la Belgique est convaincue qu'un dialogue avec l'Iran doit être poursuivi, pas seulement pour parler de la situation interne en Iran et des relations bilatérales avec la république islamique, mais aussi pour évoquer les différents conflits régionaux et le rôle qu'y joue l'Iran.